

N° 1905 – PO 163

N° référence : 01.0302.0563

Dépôt : 13.02.2026

Traitement Bureau CDV : 02.02.2026

Développement/Urgence : NON/NON

Délai de réponse : 13.08.2026

Postulat des Jeunes progressistes de gauche demandant de garantir l'accessibilité de l'ensemble des documents communaux à l'ensemble de la population

Proposition

Le Conseil municipal est invité à examiner les mesures permettant de garantir l'accessibilité de l'ensemble des documents communaux publiquement consultables via respectivement leur adaptation en format facile à lire et à comprendre (FALC) sur le site internet de la commune, sur les documents papiers relatifs aux votations et élections communales, ainsi que leur transcription en braille pour les documents en papier.

Développement

Dans ses observations finales concernant le rapport initial de la Suisse relative à la Convention aux droits des personnes handicapées, l'Organisation des Nations Unies (ONU) recommande de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de garantir l'accessibilité (et non pas leur simple accès) des informations fournies au public. Si cette proposition peut paraître ambitieuse, il ne faut pas perdre de vue que l'accessibilité pour toutes et tous à l'information étatique – au niveau communal comme cantonal et fédéral – est un droit fondamental qui doit être respecté et mis en œuvre.

Au-delà des personnes en situation de handicap, tout un chacun peut rencontrer des difficultés dans la compréhension du jargon parfois ardu de l'administration. Garantir autant que faire se peut l'accessibilité des documents communaux serait donc une bonne manière de les lever et in fine de faciliter le contact entre nos concitoyen-nes et l'administration communale.

Le présent postulat vise donc à accomplir cet objectif. Etant donné sa vaste ampleur, il nous paraît loisible de laisser une marge d'interprétation quant à son application – ce que le format du postulat permet.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 13 février 2026

Signature (s) :

Jeunes progressistes de gauche, 1^{er} signataire : **M. Aitor Meyer (2)**
M. Léonard Paget

Postulat des Jeunes progressistes de gauche demandant de garantir l'accessibilité de l'ensemble des documents communaux à l'ensemble de la population

Proposition

Le Conseil municipal est chargé de garantir l'accessibilité de l'ensemble des documents communaux publiquement consultables via respectivement leur adaptation en format facile à lire et à comprendre (FALC) sur le site internet de la commune, sur les documents papiers relatifs aux votations et élections communales, ainsi que leur transcription en braille pour les documents en papier.

Développement

Dans ses observations finales concernant le rapport initial de la Suisse relative à la Convention aux droits des personnes handicapées, l'Organisation des Nations Unies (ONU) recommande de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de garantir l'accessibilité (et non pas leur simple accès) des informations fournies au public. Si cette proposition peut paraître ambitieuse, il ne faut pas perdre de vue que l'accessibilité pour toutes et tous à l'information étatique – au niveau communal comme cantonal et fédéral – est un droit fondamental qui doit être respecté et mis en œuvre.

Au-delà des personnes en situation de handicap, tout un chacun peut rencontrer des difficultés dans la compréhension du jargon parfois ardu de l'administration. Garantir autant que faire se peut l'accessibilité des documents communaux serait donc une bonne manière de les lever et in fine de faciliter le contact entre nos concitoyen-nes et l'administration communale.

Le présent postulat vise donc à accomplir cet objectif. Etant donné sa vaste ampleur, il nous paraît loisible de laisser une marge d'interprétation quant à son application – ce que le format du postulat permet.

Urgence

L'urgence n'est pas demandée.

Moutier, le 19 janvier 2026

Signature (s) :

Jeunes progressistes de gauche, 1^{er} signataire : **M. Aitor Meyer (2)**
M. Léonard Paget